



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

Taux de TVA 20%

Honoraires de vente TTC à la charge du VENDEUR*

Mandat Exclusif

Jusqu'à 200 000 €	5 %
de 200 001 € à 500 000 €	4,5 %
de 500 001 € à 750 000 €	4 %
de 750 001 € à 1 000 000 €	3,5 %
au-delà de 1 000 000 €	3 %

Mandat Simple

Jusqu'à 200 000 €	6 %
de 200 001 € à 500 000 €	5,5 %
de 500 001 € à 750 000 €	5 %
de 750 001 € à 1 000 000 €	4,5 %
au-delà de 1 000 000 €	4 %

Terrains	5 %
Fonds de commerce	10 %
Parkings/caves	Forfait 3 600 € TTC

* sauf en cas de succession, où les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

LA PETITE AGENCE 92 IMMOBILIER

La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires

Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2021

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 12 € TTC (Douze euros)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC (3 euros)

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	3 %TTC du loyer annuel HC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Parkings, boxes, garages

Honoraires de location et rédaction d'actes (forfait) 150 € TTC